DocuSign Envelope ID: EACD0C52-611C-4C4C-85ED-9E9CCC58AD94

ABN RECRUTEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 80.000 euros
Siège social : 1 rue de Stockholm – 75008 Paris
901 584 961 RCS Paris

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 22 JUIN 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
LE 22 JUIN,

I. Le soussigné :

ANTOINE AUBIN, né le 8 mai 1992, de nationalité française, demeurant 12, rue de Nesles La Vallée, 95620 Parmain (l'« **Associé Unique** »), détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société,

II. Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- l'attestation de dispense de rédaction d'un rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; et
- les statuts actuels de la Société.

III. Et, après avoir constaté que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. Présentation orale du Président sur la marche des affaires et présentation des comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022,
2. Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
3. Quitus au Président,
4. Affectation et répartition du résultat de l'exercice,
5. Présentation du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et décision à cet égard,
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

IV. A pris les décisions suivantes, par acte sous seing privé conformément à l'article 21 des statuts de la Société :

PREMIERE DECISION
Exonération du rapport de gestion

L'Associé Unique prend acte que les petites entreprises sont exonérées d'établir un rapport de gestion.

L'Associé Unique constate que sont des petites entreprises, les sociétés qui ne dépassent pas à la clôture de leur dernier exercice social deux des trois critères suivants :

- un total du bilan : 6 millions d'euros ;
- un montant net hors taxes du chiffre d'affaires : 12 millions d'euros ;
- un nombre moyen de salariés : 50.

L'Associé Unique constate que la Société, à la clôture de son premier et dernier exercice le 31 décembre 2022, avait :

- un total de bilan de : 757.462 euros ;
- un montant net du chiffre d'affaires de : 2.240.471 euros ;
- un nombre moyen de salariés de 77.

De plus, l'Associé Unique constate que les statuts de la Société ne comprennent aucune mention imposant la rédaction d'un rapport de gestion dès lors que la loi en exonère la Société.

En conséquence, l'Associé Unique déclare que la Société est exonérée de l'établissement d'un rapport de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME DECISION
Approbation des comptes annuels

L'Associé Unique, au vu de l'attestation d'exonération de rédaction d'un rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, établie par le Président, et après avoir entendu le Président présenter et commenter oralement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 126.680 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans la présentation orale au Président.

En application de l'article 223 quater et de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associé Unique constate que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code et qu'aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 dudit code n'est intervenue.

TROISIEME DECISION
Quitus au Président

L'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice sous examen.

QUATRIEME DECISION
Affectation du résultat

L'Associé Unique, après avoir approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 faisant ressortir un bénéfice de 126.680 euros, décide de l'affecter comme suit :

- 5% du bénéfice est affecté à la réserve légale qui passe donc de zéro euro à 6.334 euros ;
- le solde, soit 120.346 euros, est affecté au compte « Autres réserves », dont le montant est ainsi porté de 0 euro à + 120.346 euros.

Rappel des distributions antérieures

L'exercice clos le 31 décembre 2022 étant le premier exercice social de la Société, il n'est pas nécessaire de rappeler le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts.

CINQUIEME DECISION
Conventions règlementées

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 alinéa 1er du Code de commerce et à l'article 11 des statuts de la Société, approuve les termes de ce rapport et ratifie les conventions qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé qui y sont mentionnées.

SIXIEME DECISION
Pouvoirs pour des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Monsieur Antoine Aubin

SAS ABN RECRUTEMENT

1 RUE DE STOCKHOLM

75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

DELEHAYE AUDIT & CONSEIL
84 RUE DU FAUBOURG DE BETHUNE

59000 LILLE
03.20.17.22.55

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 18			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	13 715	2 268	11 447		11 447	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 624		2 624		2 624	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	9 014		9 014		9 014	
	Total II	25 353	2 268	23 085		23 085	
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	525 505		525 505		525 505	
	Autres créances	18 773		18 773		18 773	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	157 759		157 759		157 759	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	32 340		32 340		32 340	
	Total III	734 377		734 377		734 377	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	759 730	2 268	757 462		757 462	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 0
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 18	Exercice N-1	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 80 000)	80 000		80 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	126 680		126 680	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	206 680		206 680	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	8 911		8 911	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	89 739		89 739	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 296		86 296	
	Dettes fiscales et sociales	364 137		364 137	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	1 700		1 700	
	Total IV	550 783		550 783	
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	757 462		757 462	
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	543 791			

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 757 462.09 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 240 471.37 Euros et dégageant un bénéfice de 126 679.53 Euros.

L'exercice a une durée de 18 mois, couvrant la période du 01/07/2021 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers			666
Matériel de transport			13 980
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 049
TOTAL			27 695
Autres participations			2 624
Prêts, autres immobilisations financières			9 014
TOTAL			11 638
TOTAL GENERAL			39 333

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			666	666
Matériel de transport		13 980		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 049	13 049
TOTAL		13 980	13 715	13 715
Autres participations			2 624	2 624
Prêts, autres immobilisations financières			9 014	9 014
TOTAL			11 638	11 638
TOTAL GENERAL		13 980	25 353	25 353

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers		73		73
Matériel de transport		827	827	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 195		2 195
TOTAL		3 095	827	2 268
TOTAL GENERAL		3 095	827	2 268

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	73				
Matériel de transport	827				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 195				
TOTAL	3 095				
TOTAL GENERAL	3 095				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 31/12/2022

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	9 014	0	9 014
Autres créances clients	525 505	525 505	
Personnel et comptes rattachés	60	60	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 713	18 713	
Charges constatées d'avance	32 340	32 340	
TOTAL	585 632	576 618	9 014

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 911	1 919	6 992	
Fournisseurs et comptes rattachés	86 296	86 296		
Personnel et comptes rattachés	102 671	102 671		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	78 138	78 138		
Impôts sur les bénéfices	30 096	30 096		
Taxe sur la valeur ajoutée	120 277	120 277		
Autres impôts taxes et assimilés	32 956	32 956		
Groupe et associés	89 739	89 739		
Produits constatés d'avance	1 700	1 700		
TOTAL	550 783	543 791	6 992	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	11 536			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 625			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	89 739			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	8 000			8 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 367
Total	2 367

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	32 340
Total	32 340
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	1 700
Total	1 700

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	2
Total	3

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2022 18	Exercice N-1	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 447		11 447	
21810000 INSTAL GENER AGENCEMENTS	666		666	
21830000 MATERIEL BUREAU,INFORMATIQUE	10 585		10 585	
21840000 MOBILIER	2 464		2 464	
28181000 AMORT INST GENER AGENC.	73-		73-	
28183000 AMORT MATERIEL BUREAU	2 030-		2 030-	
28184000 AMORT.MOBILIER	165-		165-	
AUTRES PARTICIPATIONS	2 624		2 624	
26100000 PARTS SOCIALES-SOCAMETT	2 624		2 624	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 014		9 014	
27510000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	9 014		9 014	
Total II	23 085		23 085	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	525 505		525 505	
41100000 CLIENTS	522 991		522 991	
41810000 CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	2 367		2 367	
41980000 CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	148		148	
AUTRES CREANCES	18 773		18 773	
42100000 SALAIRES NETS A PAYER	60		60	
44562100 TVA DEDUCT/IMMOBILISAT.	315		315	
44566120 TVA DEDUCTIBLES /CHARGES	11 229		11 229	
44566150 TVA DEDUCTIBLE AUTOLIQUIDATION	719		719	
44586100 TVA/FACT. NON PARVENUES	6 450		6 450	
DISPONIBILITES	157 759		157 759	
51210000 QONTO	157 759		157 759	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	32 340		32 340	
48610100 CHARGES CONSTAT. D"AVANCE	32 340		32 340	
Total III	734 377		734 377	
TOTAL GENERAL	757 462		757 462	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2022 18	Exercice N-1	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	80 000		80 000	
10130000 CAP.SOUSCR. APPELE VERSE	80 000		80 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	126 680		126 680	
Total I	206 680		206 680	
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8 911		8 911	
16411100 EMPRUNT DIAC 11536€(-1AN)	1 919		1 919	
16412100 EMPRUNT DIAC 11536€(1A5ANS)	6 992		6 992	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	89 739		89 739	
45510100 C/C AUBIN A.	89 739		89 739	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	86 296		86 296	
40100000 FOURNISSEURS	46 760		46 760	
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	39 536		39 536	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	364 137		364 137	
42100000 SALAIRES NETS A PAYER	101 891		101 891	
42820100 PERSONNEL CONGES A PAYER	780		780	
43100000 URSSAF	3 974		3 974	
43110000 URSSAF INTERIMAIRES	50 862		50 862	
43702000 PREVOYANCE ALAN	846		846	
43703000 REUNICA	1 297		1 297	
43710000 RETRAITE INTERIM.AG2R	17 784		17 784	
43722000 MUTUELLE INTERIMAIRE SANTE	2 608		2 608	
43722100 FASTT	550		550	
43820100 CHARGES SUR CONGES A PAYER	217		217	
44210000 ETAT - RETENUE A LA SOURCE	270		270	
44211000 ETAT - RETENUE SOURCE INTERIM	1 330		1 330	
44410100 IMPOTS SUR LES BENEFICES	30 096		30 096	
44520000 TVA DUE AUTOLIQUIDATION	719		719	
44551100 TVA A DECAISSER	31 974		31 974	
44571100 TVA COLLECTEE	87 165		87 165	
44587100 TCA/FACTURES A ETABLIR	419		419	
44710100 AUTRES IMPOTS ET TAXES	1 254		1 254	
44710101 FPETT-AKTO	25 730		25 730	
44711101 TAXE APPRENTISSAGE PERM. SDE	70		70	
44711110 SDE T APPRENTIS. INTERIMAIRES	1 118		1 118	
44860100 ETAT CHARGES A PAYER	3 184		3 184	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 700		1 700	
48700000 PRODUITS CONSTATES D AVANCE	1 700		1 700	
Total IV	550 783		550 783	
TOTAL GENERAL	757 462		757 462	

SAS ABN RECRUTEMENT

1 RUE DE STOCKHOLM

75008 PARIS

DOSSIER FISCAL

DELEHAYE AUDIT & CONSEIL
84 RUE DU FAUBOURG DE BETHUNE

59000 LILLE
03.20.17.22.55

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072021	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS ABN RECRUTEMENT	1 RUE DE STOCKHOLM 75008 PARIS
SIRET 9 0 1 5 8 4 9 6 1 0 0 0 1 4	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	PRESTATION PESONNEL INTERIMAIRE-RECR	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	115 575	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	63 750	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 238 quindecies)			

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Autres dispositifs ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
DELEHAYE AUDIT & CONSEIL 84 RUE DU FAUBOURG DE BETHUN 59000 LILLE *Tél:* 03.20.17.22.55	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 01/03/2023 Lieu PARIS
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature AUBIN ANTOINE
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2022

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1 RUE DE STOCKHOLM 75008 PARIS
12 RUE DES CHAUFFOURS 95000 CERGY

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS ABN RECRUTEMENT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 18

Adresse de l'entreprise 1 RUE DE STOCKHOLM 75008 PARIS — Durée de l'exercice précédent* 0

Numéro SIRET* 90158496100014 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122022 Net 3	N-1 00000 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	13 715	AU 2 268	11 447	
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	2 624	CV	2 624	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	9 014	BI	9 014	
	TOTAL (II)	BJ	25 353	BK 2 268	23 085	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	525 505	BY	525 505	
	Autres créances (3)	BZ	18 773	CA	18 773	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	157 759	CG	157 759	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	32 340	CI	32 340	
	TOTAL (III)	CJ	734 377	CK	734 377	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	759 730	1A 2 268	757 462	

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : SAS ABN RECRUTEMENT — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....80 000.....)	DA	80 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	126 680	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	206 680	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 911	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	89 739	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	86 296	
	Dettes fiscales et sociales	DY	364 137	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 700	
	TOTAL (IV)	EC	550 783	
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	757 462	

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	543 791	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS ABN RECRUTEMENT — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ / D8 / D9			
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD / KE / KF			
CORPORELLES	Terrains	KG / KH / KI			
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ / KK / KL			
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM / KN / KO			
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP / KQ / KR			
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS / KT / KU			
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV / KW / KX			666
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY / KZ / LA			13 980
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB / LC / LD			13 049
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE / LF / LG			
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH / LI / LJ			
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK / LL / LM			
CORPORELLES	TOTAL III	LN / LO / LP			27 695
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G / 8M / 8T			
FINANCIÈRES	Autres participations	8U / 8V / 8W			2 624
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P / 1R / 1S			
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T / 1U / 1V			9 014
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ / LR / LS			11 638
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG / ØH / ØJ			39 333

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN / CØ / DØ / D7				
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO / LV / LW / 1X				
CORPORELLES	Terrains	IP / LX / LY / LZ				
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ / MA / MB / MC				
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR / MD / ME / MF				
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS / MG / MH / MI				
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT / MJ / MK / ML				
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU / MM / MN / MO			666	666
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV / MP / MQ / MR		13 980		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW / MS / MT / MU			13 049	13 049
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX / MV / MW / MX				
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY / MZ / NA / NB				
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC / ND / NE / NF				
CORPORELLES	TOTAL III	IY / NG / NH / NI		13 980	13 715	13 715
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ / ØU / M7 / ØW				
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ / ØX / ØY / ØZ			2 624	2 624
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1 / 2B / 2C / 2D				
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2 / 2E / 2F / 2G			9 014	9 014
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3 / NJ / NK / 2H			11 638	11 638
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4 / ØK / ØL / ØM		13 980	25 353	25 353

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31122022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABN RECRUTEMENT

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS ABN RECRUTEMENT

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	73	QF		QG	73
	Matériel de transport	QH		QI	827	QJ	827	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	2 195	QN		QO	2 195
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV	3 095	QW	827	QX	2 268
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		ØN		ØP	3 095	ØQ	827	ØR	2 268

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé **(NP + NQ + NR)** NW | **Total général** non ventilé **(NS + NT + NU)** NY | **Total général** non ventilé **(NW - NY)** NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SAS ABN RECRUTEMENT

Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I II III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : SAS ABN RECRUTEMENT — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	9 014	UV	0	UW	9 014
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	525 505		525 505		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	60		60		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 713		18 713		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	32 340		32 340		
	TOTAUX	VT	585 632	VU	576 618	VV	9 014

RENVOIS				
(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	8 911	1 919	6 992	
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	86 296	86 296		
Personnel et comptes rattachés		8C	102 671	102 671		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	78 138	78 138		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	30 096	30 096		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	120 277	120 277		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	32 956	32 956		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	89 739	89 739		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	1 700	1 700		
TOTAUX		VY	550 783	VZ 543 791	6 992	

RENVOIS					
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	11 536	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL 89 739
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 625	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ABN RECRUTEMENT — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2022

I RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	126 680
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	12 052	XE	12 230
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	178		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	225
	Amendes et pénalités	WJ	225	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	40 190
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8	
	Moins-values nettes à long terme - imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * - Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * - Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT * Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	179 325

II DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
	Plus-values nettes à long terme - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH	
	Plus-values nettes à long terme - imposées aux taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A				)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		XF	
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F			
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
				Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA			
				Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
				Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2) Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	)	XG	
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	

III RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	179 325
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	179 325
		XO	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SAS ABN RECRUTEMENT — Néant ☐ *

I SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PA ER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	997

III PROVISIONS ET CHARGES A PA ER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMP T

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS ABN RECRUTEMENT — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAIL DES POSTES					Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	50 529	XQ	50 779	
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	125 653	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	42 446	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	218 879	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	3 259	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		9Z	35 229	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	38 488	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			YY	448 435	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	39 949	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*			ØB	1 372 333	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS ABN RECRUTEMENT — Néant ☐ *

A DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1	MEGAN DZ580YK	13 980		827		13 153
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B PLUS VALUES, MOINS VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations *	1	12 300	(853)	(853)				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)		(853)				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		**(A)**		**(B)** (ventilation par taux)		**(C)**
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : SAS ABN RECRUTEMENT — Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : SAS ABN RECRUTEMENT

Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I SUIVI DES MOINS VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II SUIVI DES MOINS VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑥
		À 19 % ou 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③		À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

formulaire obligatoire
(article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABN RECRUTEMENT

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art 5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Cegid Quadra

DGFiP N° 2059-E-SD 2022

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABN RECRUTEMENT			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/07/2021	et clos le : 31/12/2022	Durée en nombre de mois	1 8

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	3
dont apprentis	YF	1
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 240 471
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	2 240 471
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	65
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	5 585
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	5 650
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	168 350
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 851
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	170 201
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	2 075 921
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	2 075 921

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 493 647	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/07/2021		GZ	31/12/2022
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2022 N° SIRET 90158496100014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABN RECRUTEMENT

ADRESSE (voie) 1 RUE DE STOCKHOLM

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	8 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique AUBIN | Prénom(s) ANTOINE
Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 8 000
Naissance : Date 080592 | N° Département 59 | Commune LILLE | Pays FR
Adresse : N° 6 | Voie RUE D'EVILA
Code postal 95290 | Commune L ISLE ADAM | Pays FR

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2022 N° SIRET 901584961000014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABN RECRUTEMENT

ADRESSE (voie) 1 RUE DE STOCKHOLM

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

SAS ABN RECRUTEMENT

1 RUE DE STOCKHOLM

75008 PARIS

DOSSIER DE GESTION

DELEHAYE AUDIT & CONSEIL
84 RUE DU FAUBOURG DE BETHUNE

59000 LILLE
03.20.17.22.55

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2022 18	% CA	Exercice N-1	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Ventes marchandises + Production	2 240 471	100.00			2 240 471	
+ Ventes de marchandises						
− Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	2 240 471	100.00			2 240 471	
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	2 240 471	100.00			2 240 471	
− Matières premières, approvisionnements consommés						
− Sous traitance directe						
Marge brute de production	2 240 471	100.00			2 240 471	
Marge brute globale	2 240 471	100.00			2 240 471	
− Autres achats + charges externes	218 879	9.77			218 879	
Valeur ajoutée	2 021 593	90.23			2 021 593	
+ Subventions d'exploitation						
− Impôts, taxes et versements assimilés	38 488	1.72			38 488	
− Salaires du personnel	1 419 579	63.36			1 419 579	
− Charges sociales du personnel	395 660	17.66			395 660	
Excédent brut d'exploitation	167 865	7.49			167 865	
+ Autres produits de gestion courante	65				65	
− Autres charges de gestion courante	1 851	0.08			1 851	
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	5 585	0.25			5 585	
− Dotations aux amortissements	3 095	0.14			3 095	
− Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	168 570	7.52			168 570	
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	10				10	
− Charges financières	632	0.03			632	
Résultat courant	167 947	7.50			167 947	
+ Produits exceptionnels	12 300	0.55			12 300	
− Charges exceptionnelles	13 378	0.60			13 378	
Résultat exceptionnel	1 078−	0.05−			1 078−	
− Impôt sur les bénéfices	40 190	1.79			40 190	
− Participation des salariés						
Résultat NET	126 680	5.65			126 680	